

Modifier AC 8 - Programme du samedi 6 novembre :

Samedi 6 novembre	
09h00 (TU) 10h00 locales	Briefing Départ. Présence obligatoire des 2 skippers. (Lieu : Carré des Docks / C400). Temps de présence obligatoire d'au moins 1 skipper sur le village (jusqu'à 15h00 TU)

Modifier le dernier paragraphe de AC 8.1 (Programme au Havre) :

Un prologue participatif sera réalisé lors des baptêmes de voile organisés du vendredi 29 octobre au samedi 6 novembre. **Les modalités seront définies dans les instructions de course.**

Au moins 1 skipper par bateau devra participer à au moins un baptême de voile. Ces baptêmes de voile sont organisés sur le bassin de l'Eure à bord de Bénateau FC 7.5 afin de faire découvrir à un large public l'activité Voile. Ils durent 20 à 30 minutes et ont lieu tous les jours de 09h00 UTC (10h00 locales) à 16h00 UTC (17h00 locales) à l'exception du jeudi. Chaque skipper se présentera librement aux « Animations Nautiques », Quai Renaud, pour réaliser ce baptême.

Ajouter à AC 9 (Obligation de présence de l'équipage) :

9.4 Un skipper qui ne souhaiterait pas participer à un temps protocolaire obligatoire dans un espace clos peut adresser une demande de dérogation à la Direction de Course, sauf pour les briefings et le E-prologue qui se dérouleront dans le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale.

Modifier AC 6.3.9 (COVID-19 : Participation à la compétition) :

Afin d'assurer la sécurité des concurrents et en lien avec la commission médicale fédérale, un protocole sanitaire renforcé sera mis en place. Dans tous les cas, **chaque concurrent devra remplir les conditions exigées par le pass sanitaire au moment du départ et donc, devra présenter au choix :**

- Un schéma vaccinal complet
- Un certificat de rétablissement de la Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois
- Un test PCR négatif datant de moins de 72h avant le départ.

Ce test protocole permet une prise en charge simplifiée par les MRCC (un cas contact dans une équipe d'intervention isole l'équipe pour 5 jours, et affaiblit les dispositifs de sécurité maritime).

~~L'AO mettra tout en œuvre pour faciliter la réalisation de ce test.~~ Les frais inhérents à ce test seront à la charge des concurrents.

Dans le cas où le test s'avérait positif pour un concurrent, l'équipe entière devra se mettre à l'isolement. Un nouveau test PCR devra être réalisé 24h après par le concurrent concerné. Si ce deuxième test s'avérait négatif, l'isolement pourra être levé et la participation à la compétition sera autorisée. Si ce test s'avérait positif, **l'équipage entier le bateau** devra abandonner la compétition.

Ajouter à AC 7 (Matériels de sécurité supplémentaires) :

7.14 Un oxymètre dans la pharmacie du bord